

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 438

présenté par
M. Estrosi et M. Salles

ARTICLE 31

Après l'alinéa 49, insérer l'alinéa suivant :

« *d bis*) Transition énergétique ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

À défaut d'instituer les métropoles comme autorités organisatrices de l'énergie, ce que fait d'ailleurs l'amendement CL432 et CL100 pour toutes les collectivités locales, il est proposé de leur conférer la transition énergétique.

Cette volonté correspond d'ailleurs aux conclusions des états généraux de la démocratie locale, prononcées par le Président de la République, François Hollande.